

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024

Les membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche, régulièrement convoqués le 15 novembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la direction, le mercredi 27 novembre 2024 à 9h00, sous la présidence de Monsieur Pierre Maisonnat, président.

❖ **Présents :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Hélène Baptiste, Laëtitia Bourjat, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Ronan Philippe (en visio), René Sabatier, Matthieu Salel (en visio) Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon (en visio), Christophe Vignal, Michel Villemagne.

➤ **Membres avec voix consultative :**

Colonel Vincent Honoré, Colonel Laurent Courtial, Capitaine Jean-Louis Chaze, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Médecin-chef Gérard Millier, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Sarah Rochette.

➤ **Autres membres de droit :**

M. Alain Moreau, Chef du service de gestion comptable de Privas de la DDFIP

➤ **Assistaient en outre :**

M. Pophillat et M. Aubert des services du département de l'Ardèche.

❖ **Excusés :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, Sylvie Dubois, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Robert Hilaire, Jean-Yves Meyer, Marc-Antoine Quenette, Françoise Rieu-Fromentin,

➤ **Membres avec voix consultative :**

Adjudant Nicolas Fogeron, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Mme Carole Rouveure.

➤ **Autres membres de droit :**

Mme Sophie Elizéon, Préfète de l'Ardèche.

❖ **Procurations :**

Mme Françoise Rieu-Fromentin à Mme Laëtitia Bourjat.

Le président procède à l'appel puis s'assure du quorum pour cette séance.

Le président invite les élus présents lors du conseil d'administration du 16 octobre 2024 à formuler leurs éventuelles observations, puis à approuver le procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Un point informatif est fait par le directeur, le colonel Vincent Honoré, sur la nouvelle organisation pour l'envoi des convocations aux différentes instances. Il explique qu'une cellule juridique et instances sous la direction de M. Patrice Vannier, a été mise en place.

Il évoque le remplacement en interne de l'adjointe à la cheffe du service finances, et informe qu'un recrutement est en cours pour le poste de chargé de la commande publique.

I. Budget 2024 - Correction d'erreur sur exercices antérieurs

Le président donne la parole à M. Patrice Vannier, chef du groupement ressources, pour présenter ce rapport.

Il précise qu'il s'agit d'une décision modificative du budget 2024 concernant des amortissements de biens non amortis précédemment et dont les écritures comptables sont nécessaires pour la bonne régularité de la comptabilité du SDIS.

Le président en profite pour remercier M. Alain-René Moreau, chef du service de gestion comptable pour le travail engagé dans l'optique d'une meilleure qualité comptable.

Il invite ensuite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le comptable public à effectuer un prélèvement de 29 315,60 € sur le compte 1068, par opération d'ordre non budgétaire pour créditer les comptes suivants :

Comptes	Montant
2313 – Immobilisations corporelles en cours	1224 €
28121 – Plantations d'arbres et d'arbustes	10 €
28145 – Installation générales, agencements, aménagements sur sol d'autrui	418,50 €
28258 – Autres installations, matériel et outillage techniques	27 663,10 €
Total	29 315,60 €

aux fins de régulariser les amortissements qui auraient dû être constatés.

- **ACTE** que les études (ET1701) engagées sur le projet de Villeneuve de Berg pour un montant de 1512 € ne seront pas suivies de travaux sur ce projet.

II. Budget principal 2024 - Décision modificative 2

Dans le prolongement du rapport n°1, le président invite ses collègues à formuler leurs observations sur le rapport n°2 qui est de la même nature.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTÉ la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 telle que présentée ci-après et conformément à la maquette budgétaire ci-annexée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

510 374 €

Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 042	484 374 €
Article 6811 – « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles »	484 374 €
Quote-part de subvention transférable	
Ajustement des crédits de subvention amortissable	
CHAPITRE 65	26 000 €
Article 65888 – Autres charges de gestion courante	26 000 €
<u>Les recettes de fonctionnement</u>	
CHAPITRE 74	26000 €
Article 74718 - Autres participations	
CHAPITRE 78	7 704 €
Article 7817 - Reprise sur amortissement dépréciation	
CHAPITRE 042	476 670 €
042/7768 Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	507 874 €
<u>Les dépenses d'investissement</u>	
Chapitre 042 / 198 – Neutralisation des investissements	476 670 €
Compte 1311	6 100 €
Chapitre 041 / Compte 21	23 500 €
Compte 21 – Immobilisations corporelles	1 604 €
<u>Les recettes d'investissement</u>	
Chapitre 040 Opérations d'ordre	484 374 €
Chapitre 041 / 2033	23 500 €

III. Convention pluriannuelle CD07/SDIS07 - Autorisation de signature de l'avenant de prolongation

Le président présente le rapport et précise que cette convention a déjà fait l'objet d'un premier avenant de prolongation, et qu'il s'agit là de délibérer sur un deuxième avenant de prolongation. En effet, il s'agit de ne pas faire une nouvelle convention avant l'adoption du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) qui devrait être arrêté en décembre 2024, et qui sera appelé

à faire des propositions qui pourront potentiellement avoir des impacts pour le département de l'Ardèche et le SDIS de l'Ardèche, qui devront se traduire dans la convention pluriannuelle de partenariat.

Cette convention sera alors retravaillée en début d'année 2025 pour être présentée en assemblée plénière du département courant mars 2025.

Le président invite ensuite ses collègues à formuler leurs observations.

Le capitaine Jérôme Ployon prend la parole pour alerter sur la prudence à avoir pour la rédaction de la prochaine convention et notamment sur la partie financière. Il fait également part de son inquiétude quant au renouvellement de cette dernière, seulement pour une année.

Le président souligne qu'un travail collégial a été mené pour l'élaboration du SDACR et indique que ce dernier n'a pas encore été abordé par les instances du département. La discussion concernant la nouvelle convention ne pourra alors se faire qu'après, afin de prévoir les moyens nécessaires à la mise en place du SDACR.

Il précise, qu'en parallèle, un travail est fait pour que les finances du SDIS soient sécurisées, notamment sur le recouvrement des contributions communales, qui ont pratiquement été toutes recouvrées pour l'année 2024.

Le directeur, le colonel Vincent Honoré, ajoute que concernant les recettes, la cellule juridique, nouvellement mise en place, a aussi comme objectif de réaliser un tableau de bord de suivi des conventions établies par le SDIS.

M. Laurent Ughetto s'interroge sur la question du financement du SDIS et de son coût pour les collectivités. En effet si le taux fixant le montant des contributions des communes reste au niveau actuel cela rendrait difficile la mise en œuvre du SDACR, du fait d'un financement insuffisant. Il considère que l'enjeu se situe plutôt à ce niveau-là, plutôt que sur le financement par le département.

Le président ajoute, que pour lui, l'enjeu se situe plutôt sur l'architecture globale du financement des SDIS. Est-ce que, ce dernier, tel qu'il est prévu aujourd'hui, permet la réalisation de l'ensemble des missions des SDIS ?

Il relève aussi qu'au niveau national, rien n'est prévu concernant le financement des missions de santé réalisées par les SDIS. Rien n'est organisé pour ce transfert de compétences qui sécuriserait les SDIS et le système de sécurité civile.

C'est le modèle tout entier de sécurité civile qui est en jeu. Si les SDIS ne peuvent pas réaliser leur SDACR, leur mission ne pourra pas être réalisée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet d'avenant de prolongation de la convention pluriannuelle de partenariat entre le département l'Ardèche et le SDIS de l'Ardèche tel que présenté en annexe.
- **AUTORISE** le président à signer cet avenant.

IV. Cession et transfert du terrain d'assiette de Cruas

Le président présente ce rapport invite ensuite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **ACTE** l'acquisition de l'assiette du terrain sur laquelle se situe le centre d'incendie et de secours ;
- **FIXE** les termes de la cession à titre gratuit, correspondant au transfert par la commune au SDIS de la propriété de la parcelle AC N°622D ;

- **AUTORISE** le président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

V. Don Association - Collectif pour les sinistrés du séisme

Le président présente ce rapport et précise que ce don est fléché pour équiper le groupe de recherche et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP).

Il invite ensuite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le SDIS de l'Ardèche à recevoir un don de 7000 € provenant de l'association Collectif pour les sinistrés du séisme du Teil;
- **AUTORISE** le président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

VI. Ressources humaines - modification du tableau des effectifs

Le colonel Vincent Honoré présente ce rapport et explique qu'il s'agit d'un changement de grade suite à une réussite au concours de technicien pour un agent du service système d'information et communication.

Le président invite ensuite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

→ de la suppression de :

- 1 poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} décembre 2024

→ de la création de :

- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2024

Suppression			Création			<i>N°de poste</i>
<i>Grade actuel</i>	<i>Cat</i>	<i>Nombre</i>	<i>Grade d'avancement</i>	<i>Cat</i>	<i>Nombre</i>	
Adjoint technique	C	1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	

VII. Revalorisation de la participation employeur dans la cadre de la convention de participation volet prévoyance – conclue entre le SDIS de l'Ardèche et le groupe RELYENS.

Le directeur, le colonel Vincent Honoré présente ce rapport. Il explique que par anticipation de la réforme de participation des employeurs au dispositif de prévoyance des agents, il est proposé l'application dès le 1^{er} janvier 2025, d'une participation de 7€ par agent. Une discussion sera ouverte, par la suite, avec les partenaires sociaux pour envisager une éventuelle modulation en fonction de la catégorie des agents.

Le président invite ensuite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE à porter la participation employeur à 7 euros par mois à compter du 1er janvier 2025 pour les agents ayant souscrit un contrat individuel au titre de la convention de participation – volet prévoyance – avec le Groupe Relyens.

Le président indique que l'ordre du jour est épuisé et souhaite faire plusieurs points d'information :

L'épisode cévenol d'octobre 2024 :

Un film à ce sujet est alors diffusé.

Le directeur, le colonel Vincent Honoré salue la mobilisation préventive pour cet événement, car elle a permis d'encaisser le choc plus facilement. C'est un travail qui est fait toute l'année notamment lors des saisons de feux de forêt. Dès le matin il a été demandé le déclenchement du système FR Alerte, c'est-à-dire le système automatisé de l'Etat par les téléphones portables. Dans la matinée, le département est placé en vigilance rouge. Un tiers du territoire était, alors, touché en simultané avec un effet stationnaire sur le nord du département.

Il faut saluer l'appui de madame la préfète notamment sur la mobilisation des renforts et des moyens hélicoptés (4 hélicoptères dont 3 de la sécurité civile et 1 de la gendarmerie). Le constat c'est qu'il faut être fier car il n'y a pas eu de victime au regard de la situation exceptionnelle.

Le bilan est de 50 sauvetages, dont 32 à l'aide des hélicoptères, 500 mises en sécurité, 320 pompiers ardéchois déployés sur le terrain, et le renfort d'une dizaine d'autres SDIS dont les marins pompiers de Marseille (soit environ 165 pompiers extérieurs).

Les personnes ayant réalisé les sauvetages seront mises à l'honneur lors des cérémonies de la sainte Barbe. Une demande de décoration pour le corps départemental a été formulée, pour les trois événements : le séisme du Teuil, la saison feux de forêt 2022 et cet épisode cévenol d'octobre 2024. Il s'agit de la reconnaissance de l'état pour l'engagement au quotidien de tous les effectifs du SDIS.

Le président remercie personnellement le colonel Vincent Honoré, qui a pris rapidement le commandement des opérations de secours en l'absence de directeur de cabinet à la préfecture.

Mais aussi le colonel Laurent Courtial, qui était mobilisé auprès des effectifs, et qui a pris, lui aussi, une part importante dans la gestion de cette crise.

La cyberattaque du 4 et 5 novembre 2024 :

Le directeur, le colonel Vincent Honoré explique que le SDIS a subi une cyberattaque qui s'est déroulée en deux temps. En effet, il s'agit d'une attaque arrivée par une adresse mail privée d'un SPV utilisant le même mot de passe pour ses accès professionnels. Il s'en est suivi une escalade de droits dans le réseau du SDIS. Le hacker a été bloqué au niveau du super-administrateur. Les barrières de sécurité intra ont fonctionné.

Les autres messageries du SDIS ont été inondées d'un mail comportant un lien hypertexte de connexion. 40 personnes ont cliqué et ont rentré leurs identifiants.

Il faut souligner la réactivité du service système informatique et communication (SIC). Il faut aussi remercier les administrateurs qui ont voté il y a plus d'un an la création d'un poste de responsable technicien et sécurité qui a pu intervenir rapidement sur cette attaque.

Le SDIS a été mis en quarantaine pour protéger les partenaires extérieurs. De l'intérieur, toutes les adresses mail ont été déconnectées (3 400 adresses mails). L'équipe s'est mise en processus de gestion de crise, ce qui a duré 48h. Ils ont réussi à tout isoler et tout déconnecter. Un audit pour connaître l'étendue des dégâts a été commandé, pour un montant de 24 000€. Ce dernier confirme qu'il n'y a pas eu de dégât. Il a ensuite, été mis en place un renforcement des accès par des mots-de-passe renforcés (12 caractères au lieu de 6). Cette expérience va servir pour faire des campagnes de sensibilisation par rapport aux mails suspects.

La plus grosse crainte était de maintenir la sécurité du système opérationnel.

Le directeur salue le professionnalisme, l'implication et la ténacité de l'équipe SIC.

Le capitaine Jean-Louis Chaze estime que par rapport à cette attaque il serait bon d'envisager un accompagnement pour que les pompiers puissent retrouver leur adresse mail. Car pour beaucoup il était déjà compliqué d'utiliser les adresses mails SDIS, ils ont alors complètement baissé les bras, ils ne se sont pas reconnectés. Ils ne peuvent, donc, plus aller sur le logiciel GEEF. Il pense qu'un accompagnement des CIS par les groupements territoriaux serait utile.

Le directeur, le colonel Vincent Honoré précise qu'un accompagnement est prévu. Mais aussi, qu'à ce jour, le SDIS paye pour 3 400 licences dont 800 qui ne sont toujours pas activées. Une réflexion est en cours pour trouver une solution car le coût pour le SDIS est important. Un nouveau système, en cours de développement par des SPV du Gers, est à l'étude.

Nexsis :

Le commandant Philippe Fazendeiro fait un point d'étape sur le dispositif Nexsis et notamment sur la mise à l'épreuve du réel réalisée le 20/11/2024.

Le président remercie toutes les personnes qui prennent part à cette montée en puissance de Nexsis ainsi que le commandant Philippe Fazendeiro pour son investissement.

Le directeur, le colonel Vincent Honoré précise que lors de la mise à l'épreuve du réel il y avait un potentiel opérationnel de 170 à 210 personnes, or pour tenir le département il faudrait un potentiel opérationnel de 240 à 250 personnes. Avec un potentiel opérationnel de 170 personnes, il y a plusieurs secteurs qui ne sont pas couverts.

À titre indicatif lors de l'épisode cévenol, il y a eu jusqu'à 900 sapeurs-pompier mobilisés en simultanément.

La cérémonie de la Sainte-Barbe départementale :

Elle se déroulera le 7 décembre à 10h30 à Privas, avec une attention particulière portée sur l'épisode cévenol avec la volonté de réunir un grand nombre de sapeurs-pompier, pour mettre à l'honneur l'investissement de chacun.

C'est aussi l'occasion de présenter la formation initiale de sapeurs-pompier professionnels qui s'est déroulée en Ardèche.

Une invitation a été faite à tous les maires d'Ardèche et les conseillers départementaux, à la gendarmerie et à sa réserve.

L'objectif étant aussi de mieux faire connaître le SDIS et l'activité des sapeurs-pompier.

La newsletter du SDIS :

Le Président remercie le colonel Vincent Honoré et Marion Madeira en charge de la communication du SDIS de l'Ardèche pour la création de cette nouvelle newsletter.

Accueil d'un élève colonel au SDIS :

Un nouvel élève-colonel va être accueilli au SDIS pour la troisième fois. Le président précise, que le SDIS est candidat pour en recevoir chaque année, il estime que cela est enrichissant pour chacun. Il s'agit du commandant Brusson.

Le Président invite ses collègues à prendre la parole.

M. Laurent Ughetto souhaite s'associer aux remerciements formulés au sujet de l'engagement lors de l'épisode cévenol. Il demande si une analyse de la capacité opérationnelle a été réalisée au cas où l'ensemble du territoire aurait été impacté lors de cet épisode. Il estime qu'un retour d'expérience sur cet événement est important.

Le colonel Vincent Honoré précise que le retour d'expérience va être fait au sein du SDIS puis à la Préfecture par la suite.

Il rappelle qu'un tiers du territoire a été touché. Météo France, la veille, avait transmis des informations suffisamment précises pour pouvoir se préparer. Néanmoins, le phénomène météo qui s'est produit dans le nord Ardèche était difficilement prévisible.

Le président, ajoute qu'en cas de phénomène plus important, on peut compter sur l'aide et l'assistance des autres SDIS, tout comme lors de la saison des feux de forêt.

Il ajoute que le coût de l'épisode cévenol pour le SDIS est estimé entre 200 000 et 300 000€.

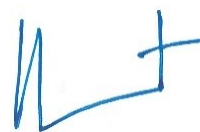
La capitaine Chaze souhaite remercier aussi les collectivités et les employeurs qui ont libéré un certain nombre de SPV, permettant une mobilisation immédiate. Il ajoute que cela doit être pris en compte dans la rédaction des conventions avec les employeurs.

Le président précise que le SDIS de l'Ardèche est un des SDIS possédant le plus de conventions et le plus de pompiers conventionnés. Il ajoute que les employeurs conventionnés ont été, eux aussi, invités à la sainte-barbe départementale. Il estime qu'il est important de cultiver ce lien et de le pérenniser en mettant en place, par exemple, un label « partenaire » pour les employeurs conventionnés pour qu'ils puissent le mettre en valeur.

Pour terminer, le conseil d'administration accueille Lou Collet, Championne du monde de VTT des uniformes, SPV au CIS de Vals-les-Bains.

La séance est levée à 10h40.

Le président
du conseil d'administration,



Pierre Maisonnat